

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS - U4

SESSION 2019

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 1/12

« Acteurs essentiels du soutien à domicile, les proches aidants sont souvent mis à l'épreuve. Le rôle de l'aidant est difficile, souvent anxiogène. Il est constamment renvoyé à ses difficultés : la fatigue, le manque de temps, la souffrance de l'aidé, le manque de loisirs, l'isolement, ...

Il faut renforcer la prise en compte des aidants à partir d'une vision globale et identifier avec eux des réponses adaptées à la situation physique et mentale de leur proche aidé. »

Source : HUILIER Joëlle, *Du baluchonnage québécois au relayage en France : une solution innovante de répit*, Rapport au premier ministre, mars 2017 (extrait)

QUESTION 1

Caractériser la situation des proches aidants.

QUESTION 2

Montrer comment divers acteurs tentent de répondre aux besoins des proches aidants.

QUESTION 3

La relation d'aide par les proches aidants constitue aujourd'hui un enjeu important qui dépasse la seule sphère privée.

Présenter les différents enjeux que représente une politique de soutien aux proches aidants pour la collectivité.

Barème :

Question 1 : 10 points

Question 2 : 16 points

Question 3 : 8 points

Expression-composition : 6 points

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 2/12

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Quel est le profil des aidants ?

Source : BVA & Fondation APRIL, Baromètre des aidants, 4e vague – Octobre 2018
<https://staticswww.bva-group.com> (consulté le 02 octobre 2018)

Annexe 2 - Aider un proche : quels liens avec l'activité professionnelle ?

Source : DARES, Analyse, décembre 2017, n°081

Annexe 3 - Diversité de profils des aidants

Source : « Étude de la politique de l'aide aux aidants et évaluation des dispositifs d'aide aux aidants subventionnés par la CNSA au titre des sections IV et V de son budget » 2015 <https://www.cnsa.fr> (consulté le 20 juin 2018)

Annexe 4 – Sans les aidants le système s'effondre

Source : <http://www.gazette-sante-social.fr> – (consulté le 20 juin 2018)

Annexe 5 - Article I.113-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Annexe 6 - Former sans professionnaliser les proches aidants

Source : CORBIN Stéphane, propos recueillis par GRARADJI Nadia, Former sans professionnaliser les proches aidants, ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 26

Annexe 7 - Profession : aidant d'aidants

Source : GRARADJI Nadia, Profession : aidant d'aidants, ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 25

Annexe 8 - Les « malgré-nous » du système social

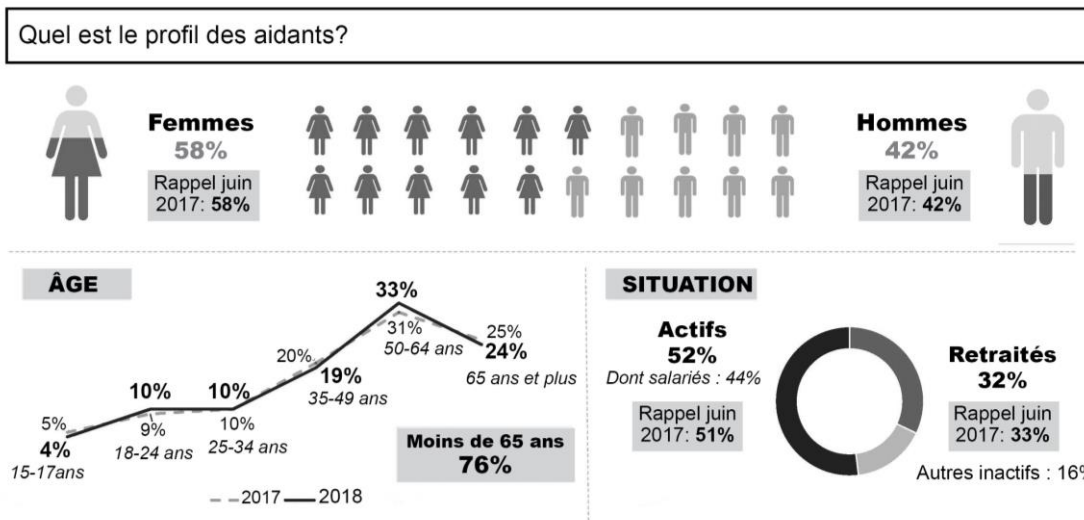
Source : GRARADJI Nadia, Les « malgré-nous » du système social, ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 22

Annexe 9 - Résultats de la première étude miroir sur l'aide aux salariés aidants par le groupe Malakoff- Médéric.

Source : <http://www.malakoffmederic.com> (consulté le 02 octobre 2018)

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 3/12

Annexe 1 - Quel est le profil des aidants ?



Source : BVA & Fondation APRIL, Baromètre des aidants, 4e vague – Octobre 2018

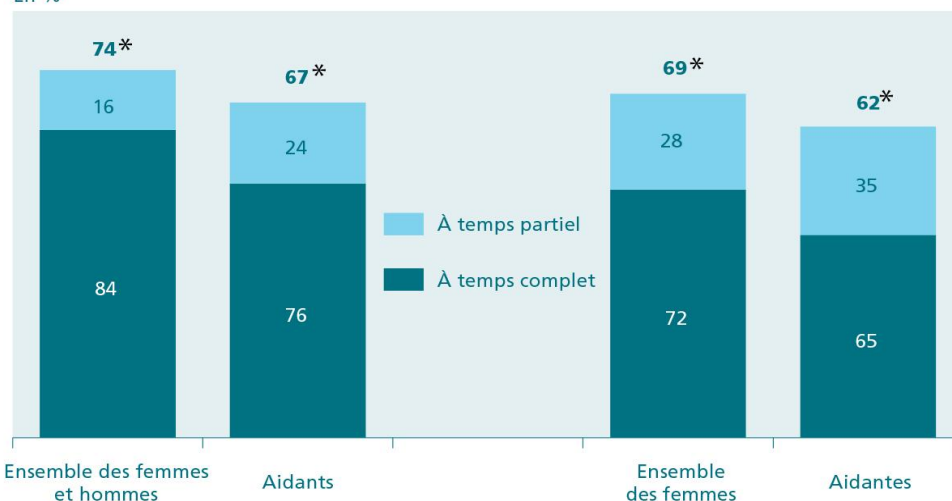
<https://staticswww.bva-group.com> (consulté le 02 octobre 2018)

Annexe 2 - Aider un proche : Quels liens avec l'activité professionnelle ? (1/2)

Graphique 1

Taux d'emploi et de temps partiel des aidants, comparés à la population générale

En %



* Taux d'emploi

Champ : personnes vivant en ménage ordinaire en France, dont aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne âgés de 21 à 60 ans.

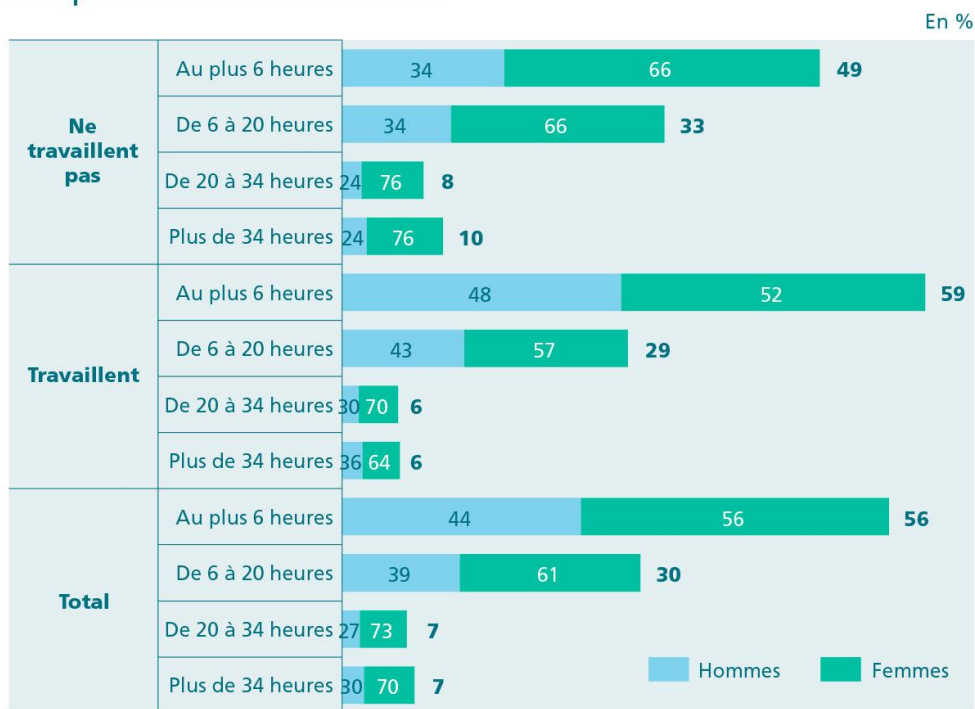
Sources : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 – et Insee, recensement de la population de 2008 ; calculs Dares.

Source : DARES, Analyse, décembre 2017, n°081

Annexe 2 - Aider un proche : Quels liens avec l'activité professionnelle ? (2/2)

Graphique 2

Répartition des aidants en fonction du nombre d'heures d'aide hebdomadaires selon qu'ils travaillent ou non et leur sexe



Lecture : 49 % des aidants qui ne travaillent pas consacrent au plus 6 heures à aider par semaine. Parmi eux, 34 % sont des hommes.

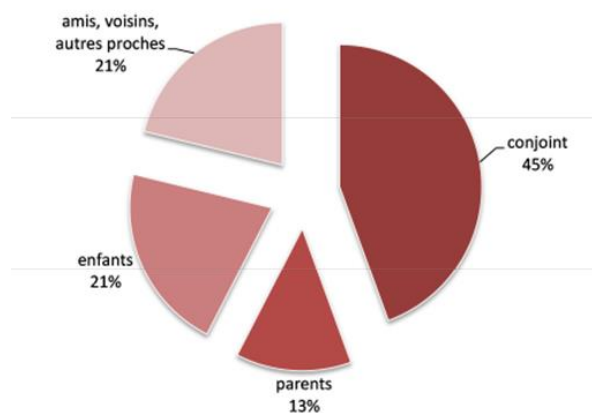
Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans, pour lesquels le volume d'heures d'aide est connu (82 % d'entre eux).

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

Annexe 3 - Diversité de profils des aidants

[...] Préalable essentiel à la définition d'une politique adaptée, il s'agit en premier lieu de mieux cerner qui sont les aidants. En effet, le rapport publié par la CNSA en 2011 rappelait que les proches aidants étaient longtemps demeurés « invisibles » aux yeux des pouvoirs publics même si les années 2000 ont marqué une reconnaissance progressive de leur action dans l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap. [...] 8,3 millions de personnes de seize ans ou plus aident de façon régulière et à domicile une ou plusieurs personnes de leur entourage pour des raisons de santé ou de handicap (soit près d'une personne sur six de cette classe d'âge).

Répartition des aidants selon le lien avec la personne aidée



Source : CNSA, Rapport « Accompagner les proches aidants, ces acteurs invisibles », 2011

L'aide à un proche peut entraîner des effets négatifs sur la santé physique : 57 % des personnes reconnues comme aidants et retenues dans le panel BVA Novartis déclarent que le rôle d'aidant a des effets négatifs sur leur forme physique. Le symptôme majeur est la fatigue et, à terme, l'épuisement.

L'aide à un proche peut également avoir des effets négatifs sur la santé psychique. Les principaux symptômes que sont le stress et la dépression touchent autant les aidants de personnes âgées que ceux de personnes handicapées. En effet, 40 % des aidants familiaux de personnes âgées présentent des symptômes psychologiques voire des dépressions cliniques ou des manifestations d'anxiété. La majorité des aidants de personnes handicapées déclarent, de la même manière, que les effets négatifs principaux sont les effets sur la santé psychique.

Par ailleurs, il a été montré que l'état de stress chronique généré par une aide intense pouvait provoquer une diminution des capacités cognitives et des défenses immunitaires, à l'origine dans certains cas d'une augmentation des pathologies cardio-vasculaires et de la mortalité.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 6/12

L'étude Schulz révèle d'ailleurs que les troubles de l'anxiété et de la dépression sont majorés lorsque l'aidant rapporte une relation difficile avec l'équipe soignante, et qu'il n'est pas satisfait des soins apportés. [...]

34 % des aidants de personnes âgées déclarent que leur activité d'aidant « a des conséquences négatives sur leur vie sociale (sorties, activités) ».

Les aidants de personnes âgées, qui ressentent une charge lourde (liée à l'aide qu'ils apportent), sont par ailleurs plus enclins à éprouver un sentiment de solitude (83 % d'entre eux).

Parmi les effets négatifs possibles d'une situation d'aide, on retrouve les tensions familiales et conjugales. L'aide à un proche peut en effet diminuer la qualité de la vie familiale. L'annonce du diagnostic peut donner lieu à des retentissements importants sur l'ensemble du groupe familial. L'expérience traumatique de l'annonce peut entraîner, chez chaque membre de la famille, la mise en place de mécanismes de défense propres au fonctionnement psychique de chacun et pouvant mener à des dissensions importantes à l'intérieur du groupe familial. [...]

*Source : « Étude de la politique de l'aide aux aidants et évaluation des dispositifs d'aide aux aidants subventionnés par la CNSA au titre des sections IV et V de son budget » 2015
<https://www.cnsa.fr> (consulté le 20 juin 2018)*

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 7/12

Annexe 4 - Sans les aidants, le système s'effondre

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a reconnu le rôle des proches aidants, en leur donnant une définition et en leur accordant des droits. Un soutien encore insuffisant, selon Florence Leduc, présidente de l'Association française des aidants.

[...] On parle souvent d'améliorer les relations entre proches aidants et professionnels du soin. Cela signifie-t-il qu'il subsiste des interrogations sur la place de chacun ?

FL : personne ne sait en effet comment se positionner. Nous sommes souvent confrontés à des conflits de place. Notre association a donc créé un centre de formation pour travailler avec les professionnels des hôpitaux, établissements d'accueil pour personnes âgées, handicapées, services de soins à domicile... L'idée est de permettre aux uns et aux autres de se connaître, et de se reconnaître dans leur légitimité respective. Nous organisons aussi des formations à l'attention des proches aidants, non pas pour leur apprendre à faire la toilette, mais pour réaliser ce qu'ils veulent faire ou non, leurs contraintes, sur la manière de s'informer sur ce qui existe sur le territoire pour les aider, et de faire alliance avec les intervenants en tenant toujours compte de la parole de la personne malade. Le fait est qu'à force de parler des proches aidants, on en oublie parfois les malades... qui peuvent souffrir de voir leur conjoint devenir leur « infirmier ». Faire la toilette, par ailleurs, de son père ou de sa mère, est une épreuve terrible des deux côtés... Un aidant peut aussi, parfois, confisquer la parole des autres. Nous cherchons donc à permettre une forme de triangulation dans cette relation.

Quelles autres difficultés pratiques rencontrent-ils ?

FL : il est aussi difficile de trouver la bonne information au bon moment, parce qu'il y en a trop. Comment compter sur quelqu'un, qu'il s'agisse du médecin, de l'infirmière, de l'auxiliaire de vie, comment accéder aux informations sur la maladie, les aides possibles, la prise en charge, le répit... Aujourd'hui, il existe des accueils de jour, des hébergements temporaires, des Villages répit famille... [...]

Bon nombre d'opérateurs associatifs tentent de faire connaître leurs initiatives et de convaincre les proches aidants... Ils rencontrent aussi des problèmes de santé : troubles du sommeil, déséquilibres alimentaires, stress... Il est difficile de trouver un équilibre entre solidarité nationale, intrafamiliale et amicale, et d'éviter l'enfermement. Ce qui nous amène à un autre problème : comment travailler ? Parce que sans travail, pas d'argent, on se sent inutile chez soi, et on s'enferme. Même si certains aidants vont bien et n'ont besoin de personne, c'est loin d'être toujours le cas. Cela implique de pouvoir négocier des arrangements avec les employeurs, par le télétravail, le temps partiel, l'aménagement des horaires, etc. Ce sont de vraies questions. [...]

Source : <http://www.gazette-sante-social.fr> (consulté le 20 juin 2018)

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 8/12

Annexe 5 - Article L.113-1-3 du Code de l'action sociale et des familles

« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aides familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

Annexe 6 - Former sans professionnaliser les proches aidants

Quelle place la politique d'aide aux aidants occupe-t-elle dans les missions de la CNSA ?

La CNSA a une mission ancienne, plus précisément depuis 2009, dans le cofinancement des actions de formation des aidants d'un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Les moyens dédiés à la formation des aidants sont assez conséquents, ils s'élèvent à 5 millions d'euros en 2017.

Nous établissons des liens contractuels avec les têtes de réseaux associatives, les agences régionales de santé et les conseils départementaux. On devient aidant parfois brutalement, du jour au lendemain, et il faut pouvoir s'y adapter. Il ne s'agit absolument pas de professionnaliser les proches aidants mais de les former sur leur rôle, de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de la maladie ou du handicap de leur proche, de cerner les conséquences de ce rôle d'aidant sur leur vie quotidienne, notamment pour mieux préserver leur propre santé.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement étend également les possibilités de cofinancement, dans le cadre de la section IV du budget de la CNSA, au-delà des actions de formation, aux actions d'accompagnement des aidants, des actions collectives de soutien moral et/ou social ou d'information, pour couvrir l'ensemble des problématiques des aidants. La caisse apporte également un soutien financier aux actions innovantes dans la politique d'aide aux aidants. Elle a, par exemple co-financé et accompagné l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises dans la construction d'un guide pour sensibiliser les entreprises à l'accompagnement des salariés aidants. Cette problématique est importante car dans un cas sur deux, le proche aidant occupe un emploi. De bonnes pratiques se mettent en place dans les entreprises mais elles sont encore peu utilisées car les salariés cloisonnent leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant.

Les proches aidants ont encore du mal à trouver les informations. La CNSA a sélectionné neuf projets, dans le cadre d'un appel à projets, dont trois visent à améliorer l'accessibilité et le recours à l'offre de service de soutien par les aidants, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 9/12

[...] Depuis la loi « ASV », la situation et les besoins de la personne aidante sont davantage pris en compte par les professionnels des équipes médico-sociales des conseils départementaux grâce au référentiel d'évaluation multidimensionnelle.

Source : CORBIN Stéphane, propos recueillis par GRARADJI Nadia, *Former sans professionnaliser les proches aidants. ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 26*

Annexe 7 - Profession : aidant d'aidants

Depuis sa création en 2014, l'équipe de soutien aux aidants à domicile du service DomCare de la fondation Bagatelle, la Maison de santé protestante de Bordeaux, a accompagné 600 couples aidants-aidés.

Dans la galaxie des métiers du secteur social et médico-social, il manquait un professionnel de l'accompagnement de l'aidant. C'est chose faite avec le technicien coordinateur de l'aide psychosociale à l'aidant (TCAPSA).

Sarah Mayorgas exerce ce métier de TCAPSA au sein de l'équipe de soutien aux aidants à domicile (ESAD) du service DomCare [...]. *« Mon rôle est à mi-chemin entre celui du psychologue et celui de l'assistante sociale et consiste à être le référent au long cours, l'interlocuteur privilégié de l'aidant pour l'informer, l'accompagner dans ses démarches concernant le maintien à domicile de son proche, proposer des solutions adaptées aux besoins du couple aidant-aidé, des solutions de répit »*, explique la jeune femme. [...]

«Le TCAPSA est le porte-voix, l'aiguilleur, le passeur, l'orientateur vers tel ou tel service pour l'aidant », égrène Olivier Frézet, directeur du service DomCare de la fondation Bagatelle. *« L'accompagnement de l'aidant s'inscrit dans une logique de co-construction. Il ne faut pas être dans la verticalité mais dans l'horizontalité et partir du projet de vie de la personne âgée dépendante elle-même et de celui de l'aidant »*, ajoute-t-il.

Source : GRARADJI Nadia, *Les « malgré-nous » du système social, ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 25*

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 10/12

Annexe 8 - Les « malgré-nous » du système social

[...] Pendant combien de temps encore, les 8 à 11 millions de proches aidants de personnes âgées dépendantes ou handicapées seront-ils, eux, contraints à supporter le système sanitaire et social, au nom de la solidarité familiale ? Le travail bénévole de ces hommes et – majoritairement – de ces femmes, que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a qualifié en 2012, « d'acteurs invisibles », de ces « soutiens du care », selon l'expression du sociologue et spécialiste du vieillissement, Serge Guérin, fait économiser à l'Etat, entre 12 et 16 milliards d'euros au total, soit 0,6% à 0,8% du produit intérieur brut (PIB). Au regard des évolutions démographiques, du vieillissement de la population, de l'explosion des maladies chroniques et neuro-dégénératives - en 2020, 1 Français de plus de 65 ans sur 4 devrait être touché par la maladie d'Alzheimer-, le nombre des aidants ne va pas cesser de croître (17 millions en 2020, selon certaines estimations). [...]

Erigeant le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes en priorité politique, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV »), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, avait donné des gages de reconnaissance aux aidants ; un statut, un congé du proche aidant ouvert aux aidants sans lien de parenté avec la personne aidée, un droit au répit intégré à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). [...]

Selon, Pascal Jannot, président et fondateur de la Maison des aidants à Bergerac (Dordogne), « *La France compte 5 millions de salariés aidants. Et quand on croise un aidant actif et qu'on lui explique que le congé de proche aidant, qui ne fait que remplacer le congé de solidarité familiale, est un congé de trois mois, sans solde... ! C'est de la poudre aux yeux !* »

Source : GRARADJI N. Les « malgré-nous » du système social, ASH, 4 mai 2018, n° 2059, p 22

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 11/12

Annexe 9 - Résultats de la première étude miroir sur l'aide aux salariés aidants par le groupe Malakoff- Médéric*.

[...] Les 2/3 des salariés-aidants déclarent que cette situation a un impact sur leur vie professionnelle, et 59 % des dirigeants/DRH interrogés estiment que l'aide apportée par un salarié à un proche se traduit par un absentéisme et par une perte de productivité pour 41 % des entreprises interrogées.

C'est ce que révèle l'étude « Agir pour les salariés-aidants » réalisée par le groupe Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer. Cette enquête nationale a pour objectif de mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés-aidants et les entreprises, d'identifier les répercussions de cette situation sur l'activité professionnelle et de déterminer les solutions pertinentes à mettre en place en dressant un bilan des dispositifs existants.

Pour Hélène Jacquemont, Vice-Présidente de la Fondation Médéric Alzheimer, « *de plus en plus de salariés devront, un jour ou l'autre, mener conjointement leur activité professionnelle, avec la prise en charge épisodique ou régulière d'un proche, en tant qu'aidant. Ceci est, notamment, dû à l'allongement de la durée de vie et au recul de l'âge de départ à la retraite.* » [...]

Pour les salariés-aidants, l'aide apportée à un proche a des répercussions sur leur travail.

- Les 2/3 des salariés-aidants déclarent que leur situation d'aidant a eu un impact sur leur vie professionnelle : changement des horaires de travail (33 % des cas), réduction du nombre d'heures de travail (29 % des cas) ou travail à domicile (14 % des cas).
- Au cours des trois derniers mois, ils signalent également avoir eu des difficultés à se concentrer (45 %), dû partir plus tôt du travail (33 %) ou encore être arrivés en retard au travail.

Pour les entreprises, les répercussions de l'aide apportée à un proche se traduisent par :

- de l'absentéisme (59 %) ;
- des problèmes d'organisation du travail (50 %) ;
- une démotivation du salarié-aidant (48 %) ;
- une perte de productivité (41 %).

Source : <http://www.malakoffmederic.com> (consulté le 2 octobre 2018)

***Groupe Malakoff-Médéric** : est un groupe d'assurance de personnes et de retraite complémentaire, paritaire et mutualiste.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		SESSION 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 12/12